

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°39-2023-08-009

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Maison d'arrêt de Lons le Saunier /**

39-2023-08-02-00003 - arrêté portant délégation de signature de M.  
BOURLIONNE 1er surveillant (1 page)

Page 3

## **SP SAINT CLAUDE /**

39-2023-08-17-00001 - arrêté fixant l'état des candidatures aux deux tours  
de scrutin de l'élection municipale partielle de la commune de  
Fort-du-Plasne (2 pages)

Page 5

Maison d'arrêt de Lons le Saunier

39-2023-08-02-00003

arrêté portant délégation de signature de M.  
BOURLIONNE 1er surveillant



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon**

**Maison d'arrêt de Lons le Saunier**

**A Lons le Saunier le 2 aout 2023**

**Arrêté portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article(s) R. 57-6-24 et R. 57-7-5 ;  
Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;  
Vu l'arrêté 15 – 2023 de monsieur PINEY directeur Interrégional de Dijon en date du 01/08/2023. Nommant Madame Edith MICHEL en qualité de cheffe d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Lons Le Saunier

Madame Edith MICHEL, cheffe d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Lons Le Saunier

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Franck BOURLIONNE premier surveillant à la maison d'arrêt de Lons le Saunier aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions suivantes :

- Compétences déléguées sur le fondement des articles du code de procédure pénale et autres textes législatifs précisés dans le tableau des décisions du chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature joint en annexe.

**Article 2 :** en vertu de l'alinéa 2 de l'article R 57-7-79 du code de procédure pénale, le chef d'escorte dispose d'une compétence autonome quant aux décisions de fouille intégrale ou par palpation d'une personne prise en charge lors d'une extraction ou d'un transfèrement sans qu'il soit au préalable nécessaire d'établir une délégation du chef d'établissement.

**Article 3 :** toutes les décisions de délégation prises précédemment sont remplacées

**Article 4 :** le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

La cheffe d'établissement par intérim,  
Edith MICHEL

Reçu notification le 2/08/2023  
Franck BOURLIONNE 1<sup>er</sup> surveillant

SP SAINT CLAUDE

39-2023-08-17-00001

arrêté fixant l'état des candidatures aux deux  
tours de scrutin de l'élection municipale partielle  
de la commune de Fort-du-Plasne



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture  
de Saint-Claude**

**Arrêté fixant l'état des candidatures aux deux tours de scrutin de l'élection  
municipale partielle de la commune de Fort-du-Plasne**

Arrêté n°

La sous-préfète de Saint-Claude,

VU le code électoral ;

VU l'arrêté n° 39-2023-06-13-00001 du 13 juin 2023, portant convocation des électeurs de la commune de Fort-du-Plasne, les 3 et 10 septembre 2023 et fixant les dates de dépôt de candidatures ;

VU les candidatures enregistrées.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'état des candidatures enregistrées le jeudi 17 août 2023 à 18 heures, en vue du premier et, éventuellement, du second tour de scrutin de l'élection municipale partielle, qui auront lieu à Fort-du-Plasne le 3 et, éventuellement, le 10 septembre 2023, est établi conformément à l'annexe jointe.

**Article 2 :** La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Claude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au maire par intérim de la commune de Fort-du-Plasne pour affichage dès réception, aux emplacements administratifs habituels de la commune et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Saint-Claude, le 17 août 2023

La sous-préfète,

Sophie DEKNUYDT

**ANNEXE**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES  
DANS LA COMMUNE DE FORT-DU-PLASNE**

**SCRUTIN DES DIMANCHES 3 ET 10 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAT DES CANDIDATURES POUR LES DEUX TOURS DE SCRUTIN :**

**Madame Laurie CHABROLLE  
Monsieur Alan VIONNET  
Monsieur Philippe DANJOU**